

Direction de la Propreté et de l'Eau

**2022 DPE 33** Subventions (61.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction des déchets

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Alors que 3000 tonnes de déchets ménagers, issues des Parisiens mais également des activités commerciales, économiques et touristiques, sont collectées chaque jour dans la capitale, la Ville de Paris est engagée dans une dynamique de réduction significative des quantités de déchets collectés tout en favorisant le tri, le recyclage et la valorisation de ceux qui n'ont pu être évités, dans le but de préserver les matières premières, de supprimer le recours à l'enfouissement et de réduire l'incinération. L'objectif « zéro déchet non valorisé » constitue dans ce cadre l'un des axes majeurs pour concrétiser la transition écologique dans la capitale.

À ce titre, la Ville de Paris soutient activement les associations qui œuvrent quotidiennement sur le territoire parisien pour impliquer les habitants dans une démarche de réduction et de valorisation des déchets. Ce soutien s'incarne notamment dans l'aide apportée aux structures de réemploi pour développer leurs activités. Mais d'autres associations agissent également sur ces problématiques et permettent d'étendre les actions menées au bénéfice des citoyens en faveur du « zéro déchet non valorisé ». L'ensemble des actions favorisant le nécessaire changement de comportement des usagers justifie ainsi pleinement le soutien de la Ville de Paris à ces structures. Au-delà de leur contribution directe à la réduction des déchets, ces structures sont également d'excellents vecteurs de sensibilisation à un mode de vie plus responsable à travers les ateliers, animations et événements qu'elles organisent. Aussi, il est proposé de subventionner trois structures qui ont sollicité un soutien financier de la Ville de Paris pour renforcer le développement de leur activité.

Dans l'objectif d'allonger la durée de vie des produits, il est d'abord proposé de soutenir l'action des deux associations suivantes :

#### **Extramuros**

Installée dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, Extramuros est une menuiserie solidaire, écologique et sociale créée en 2005. A partir d'un gisement issu de dons de particuliers, de bois provenant de dépôts d'encombrants mais aussi auprès d'entreprises et d'établissements publics, l'association réemploie près de 15 tonnes de bois par an lors d'activités de chantiers éducatifs, d'ateliers participatifs pour adultes et enfants, de formations en menuiserie circulaire et d'ateliers d'auto-fabrication. En 2021, 302 ateliers se sont tenus et ont bénéficié à près de 1300 personnes. L'association souhaite désormais renforcer sa présence dans plusieurs arrondissements parisiens, et notamment au cœur des quartiers populaires des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>, tout en professionnalisant ses outils de suivi des récupérations de matériaux. Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose d'attribuer à Extramuros, via la signature d'une

convention annuelle d'objectifs, une subvention de fonctionnement d'un montant de 25.000 euros pour l'exercice 2022.

### **Fédération Envie**

Depuis 1984, Envie s'engage à créer des emplois pour qualifier et remobiliser les personnes les plus éloignées du marché du travail par des métiers et des activités qui préservent l'environnement en transformant les déchets en ressources à travers en particulier la collecte, le tri, le réemploi ou le recyclage d'équipements électriques et électroniques. Depuis 2021, elle a ouvert, au cœur du 20<sup>e</sup> arrondissement, Envie Le Labo, un éco-lieu qui se veut autant un lieu d'échanges et de solutions pratiques en faveur d'une consommation responsable qu'un véritable démonstrateur de l'économie circulaire. L'association y propose une large panel d'actions de sensibilisation à la prévention des déchets, mais aussi à la lutte contre le gaspillage, à travers des actions ludiques et gratuites animées au sein d'Envie Le Labo par des professionnels à une fréquence bi-hebdomadaire. Plus de 1300 personnes ont ainsi été sensibilisées à travers 183 événements et visites. Forte de cette première année d'activités, l'association souhaite poursuivre le développement de ses actions à l'échelle de l'ensemble de Paris. Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose d'attribuer à la Fédération Envie, via la signature d'une convention annuelle d'objectifs, une subvention de fonctionnement d'un montant de 24.000 euros pour l'exercice 2022.

Enfin, dans le but de sensibiliser activement les Parisiens à la prévention et à la réduction des déchets, il est proposé de soutenir l'association suivante :

### **Réseau Môm'artre**

Acteur majeur de l'éducation artistique et citoyenne, notamment dans les quartiers populaires, Môm'artre souhaite accompagner l'appropriation des enjeux environnementaux par les publics éloignés en mettant en œuvre le programme Eco'môm au sein de ses six antennes parisiennes situées dans les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Ce programme s'articulera autour de 18 projets artistiques de sensibilisation/action, à raison de trois projets par antenne, ciblant les enfants, les adolescents, ainsi que leurs familles. Des activités portant sur la récupération et la valorisation des déchets seront tout particulièrement développées, en complément d'actions de végétalisation de l'espace public. Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose d'attribuer au Réseau Môm'artre, via la signature d'une convention annuelle d'objectifs, une subvention de fonctionnement d'un montant de 12.000 euros pour l'exercice 2022.

Pour l'année 2022, il vous est donc proposé d'attribuer ces subventions pour le soutien à ces trois associations engagées dans la réduction des déchets, pour un montant total de 61.000 euros et de m'autoriser à signer les conventions jointes à la présente délibération. Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2022.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris